

Ville de Villeneuve d'Ascq

Décision



Objet : Marché n°25S0010 - Travaux de déminéralisation et de végétalisation des cours d'écoles - lot 6 Groupe scolaire Chopin - Avenant n°2

N° : VA_DEC2025_578

Service : Marchés Publics

Nous, Gérard CAUDRON, Maire de Villeneuve d'Ascq, agissant en cette qualité,

Vu la délibération VA_DEL2020_61 du 5 juillet 2020 donnant délégation dans le cadre de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales et fixant le seuil de délégation à 214 000 € HT pour les marchés de fournitures et services et à 1 000 000 € HT pour les marchés de travaux,

décidons

De conclure avec la société RAMERY TRAVAUX PUBLICS domiciliée à LOMPRET (59840), l'avenant n°2 du lot 6 Groupe scolaire Chopin du marché « Travaux de déminéralisation et de végétalisation des cours d'écoles » afin de tenir compte de l'ajout de nouvelles prestations.

Aux prestations initiales du marché sont ajoutées des prestations pour un montant de 8 558,70 € HT (huit mille cinq cent cinquante-huit euros et soixante-dix centimes d'euros hors taxes).

Soit au total une plus-value globale de 13 415,60 € HT par rapport au marché initial (soit treize mille quatre cent quinze euros et soixante centimes d'euros hors taxes).

Montant initial du marché : 99 327,00 € HT

Montant de l'avenant : 8 558,70 € HT

Nouveau montant du marché : 112 742,60 € HT

Le présent avenant prend effet à de sa date de notification à RAMERY TRAVAUX PUBLICS.

Imputation budgétaire : 2128 213 2510 GSCHOP

Politiques publiques (domaine-action-activité) : 02.2.1 Entretien des espaces verts, 15.3.1 Enseignement primaire public

Fait à Villeneuve d'Ascq
le lundi 11 août 2025

Le Maire,
Gérard CAUDRON

ID télétransmission : 059-215900930018-20250101-213153-AU-1-1
Date AR Préfecture : jeudi 14 août 2025